



Communiqué de presse

Lancement et visite de terrain du Mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants FDLR désarmés et ex-M23.

15 mai 2018

1. Le 24 avril à Goma, en République Démocratique du Congo (RDC), comme suite à la décision adoptée à la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme Régional de Suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, « d'achever le rapatriement sans conditions des combattants désarmés des FDLR et de leurs dépendants qui se trouvent dans les camps de transit dans l'est de la RDC, ainsi que des combattants de l'ex-M23 encore présents en Ouganda et au Rwanda, [...] au plus tard le 20 octobre 2018 », l'Envoyé spécial de l'ONU, Saïd Djinnit, et le Représentant spécial de l'Union Africaine, Basile Ikouébé, de concert avec des représentants des Gouvernements de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda ainsi que des Garants de l'Accord-cadre, notamment la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et la Mission de l'ONU pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO), ont procédé au lancement des activités du Mécanisme conjoint de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés. La Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), qui devait participer à la réunion, s'est excusée en raison de la tenue, au même moment, de son Sommet de la double troïka. Étaient également présents des agences des Nations Unies (HCR, UNICEF et PNUD) et le Mécanisme Conjoint de Vérification Elargie de la CIRGL.

2. À cette réunion, les participants ont adopté les Termes de Reference du Mécanisme de suivi et les plans d'action pour le rapatriement des combattants FDLR et ex-M23. Cette étape illustre la ferme volonté politique des dirigeants de la région de travailler ensemble dans la recherche de solutions aux défis sécuritaires qui affectent la région, y compris à travers le rapatriement des combattants désarmés et de leurs familles.

3. L'équipe du Mécanisme conjoint de suivi s'est ensuite rendue du 25 avril au 4 mai 2018 dans les trois camps de transit des FDLR en RDC afin d'informer les combattants de la décision prise par les chefs d'État de procéder à leur rapatriement. Le même message a été relayé auprès des combattants de l'ex-M23 au Rwanda et en Ouganda.



4. Pendant les visites sur le terrain, l'équipe a également fait savoir aux combattants et aux familles que le Mécanisme assurera également le suivi de leur réintégration à travers les structures existants, à savoir le Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réintégration de la RDC (PNDDR) et la Commission Rwandaise de Démobilisation et Réintégration (RDRC).

5. Les Garants de l'Accord-cadre tiennent à remercier sincèrement les représentants des États partie, pour leur engagement et leur participation au Mécanisme de Suivi. Les Garants encouragent aussi toutes les parties prenantes de maintenir la dynamique actuelle et d'accélérer la mise en œuvre des plans d'action relatif au rapatriement.